RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2025 – 397 DU 16 JUILLET 2025
portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale de l'Aviation civile.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;

vu la Convention de Chicago du 07 décembre 1944 relative à l'aviation civile internationale ;

vu l'Acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;

vu le Règlement n° 08/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013 portant adoption du code communautaire de l'aviation civile des États membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine ;

vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;

vu la loi n° 2024-29 du 15 juillet 2024 portant code de l'aviation civile et commerciale en République du Bénin ;

vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;

vu le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;

vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;

vu le décret n° 2023-251 du 10 mai 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;

vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;

vu le décret n° 2024-1019 du 17 juillet 2024 portant approbation des statuts de l'Agence nationale de l'Aviation civile ;

sur proposition du Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable,

le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 juillet 2025,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale de l'Aviation civile, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Hans Elie Messan NAPPORN**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;
- monsieur **Coffi Marcel OKAMBAWA**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;
- monsieur **Hermann William AVOCANH**, représentant du Ministère de la Défense nationale ;
- monsieur **Yafradou ADAM TAIROU**, représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique ;
- monsieur **Sindé Gilles CHEKETE**, représentant du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- monsieur **Yémalin Philibert ADANKON**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- madame **Cyrielle AHOUANDOGBO PERROT**, représentante de la Présidence de la République.

Article 2

Monsieur **Hans Elie Messan NAPPORN** est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable qui court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2019-142 du 22 mai 2019 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale de l'Aviation civile ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 16 juillet 2025

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,

Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre du Cadre de Vie et des
Transports, chargé du Développement
durable,

José TONATO

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MCVT : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES MINISTERES : 19 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 7, JORB : 1.